



Atelier de formation sur l'hydrodynamique, la biodiversité et la mise en valeur des cours d'eau agricoles

21 et 22 février 2007

Drummondville, Hôtel Le Dauphin

Photo de Denis Clabot, gén. de. CCND/D

ACTES DES ATELIERS

Un atelier organisé par :



Fondation
de la faune
du Québec



L'Union des
producteurs
agricoles



Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs



Nature Québec
UQCN | sensible à tous les milieux



Environnement Canada
Environment Canada

Pêches et Océans Canada
Fisheries and Oceans Canada

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Agriculture and Agri-Food Canada

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'Atelier de formation sur l'hydrodynamique, la biodiversité et la mise en valeur des cours d'eau agricoles, Nature Québec / UQCN est heureuse de vous transmettre un rapport de l'événement. Ce dernier regroupe les faits saillants des discussions qui ont suivi les présentations formelles. Celles-ci, pour leur part, sont disponibles à partir d'une page Internet créée tout particulièrement pour cette activité (www.naturequebec.org/hydrodynamique).

Rappelons que cet atelier s'est tenu à Drummondville, les 21 et 22 février 2007. Il a réuni environ 75 participants provenant des MRC, municipalités, organismes de bassin versant, organismes de conservation, clubs-conseils en agroenvironnement, ainsi que de l'Union des producteurs agricoles, de centres de recherches et de ministères fédéraux et provinciaux.

La dynamique des cours d'eau agricoles, leur biodiversité et leur potentiel pour la faune aquatique, les aspects législatifs et réglementaires ainsi que les diagnostics environnementaux et les actions à mettre en œuvre pour assurer le succès d'un projet ont été les principaux éléments présentés par des experts issus de ministères, de centre de recherche, d'ONGE, etc.

Les partenaires impliqués dans l'organisation de cette formation sont : Agriculture et Agroalimentaire Canada, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Environnement Canada, la Fondation de la faune du Québec, Nature Québec / UQCN, Pêches et Océans Canada, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ainsi que l'Union des producteurs agricoles.

FAITS SAILLANTS ISSUS DES ÉCHANGES LORS DES PANELS DE DISCUSSIONS

Les commentaires qui suivent n'engagent en rien le comité organisateur, pas plus que les panélistes. Ils permettent simplement de prendre connaissance des préoccupations ou des interrogations des participants. Les questions ont été émises par les participants de la salle. Les réponses ont été formulées généralement par les panélistes, et quelques fois par d'autres intervenants en salle. Ce document ne prétend pas être un verbatim fidèle, mais plutôt un rapport condensé comprenant des pistes intéressantes de projets ou d'interventions à envisager.

HYDRODYNAMIQUE DES COURS D'EAU

Panélistes : Robert Lagacé, Robert Beaulieu et Aubert Michaud

Q. Les cours d'eau rectilignes sont-ils stables ?

Il ne semble pas y avoir de relation de cause à effet. Le profil des berges, la vitesse du courant, le substrat, la profondeur du cours d'eau et la présence de végétation sont assurément des éléments plus prépondérants sur la stabilité.

Q. Doit-on intervenir sur un cours d'eau qui cherche à regagner son lit naturel ?

Il y a plusieurs écoles de pensée à cet effet. Il n'y a certainement pas une règle du pouce applicable mais il faut davantage avoir une approche au cas par cas. Dans l'optique de favoriser la biodiversité, le retour à un profil plus naturel peut être intéressant.

Q. Y a-t-il des alternatives aux techniques lourdes de reprofilage des cours d'eau tel que les seuils dissipateurs d'énergie ?

Il y a toute une gamme d'interventions possibles selon l'objectif visé. Encore une fois, il n'y a pas un modèle à appliquer partout, il faut analyser la situation au cas par cas.

Q. Comment peut-on concilier les besoins et impératifs humains tel que le développement agricole et la protection de la biodiversité ? De façon plus spécifique, peut-on envisager de contingerer certains choix cultureux ayant plus d'impacts sur l'environnement (mais par exemple) ?

Cette question devrait être posée aux « autorités politiques ». Un contingentement restrictif serait plutôt un choix étonnant. Le développement de cahiers de charge en fonction des zones de sensibilité (par exemple des sols), qui propose certaines restrictions au niveau de pratiques culturelles est sans doute plus envisageable (par exemple, en matière de périodes d'épandage, etc.). Au préalable il faudrait cependant identifier ces zones de sensibilité, ce qui est possible avec le développement d'outils, notamment en géomatique. Certaines politiques financières contribuent à dicter des choix qui ne s'avèrent pas toujours judicieux en regard de la capacité d'accueil du milieu.

Q. La mise en place de bandes riveraines plus larges (au-delà de 10 mètres) est-elle une approche à privilégier partout sur le territoire (approche présentée par Robert Lagacé : Iowa State) ? Doit-on miser sur une approche écosystémique des bandes riveraines ?

Il faut certainement avoir une ouverture face à ce type d'approche, mais également faire preuve de prudence. Une approche par projet-pilote, par expérimentation, particulièrement dans les zones sensibles (sols, habitats aquatiques, etc.) est

certainement souhaitable. Il s'avère donc intéressant de se donner aussi du temps (une période d'observation de 10 ans par exemple) afin d'analyser les impacts positifs.

Cette approche serait assurément bénéfique en matière de captage des eaux de ruissellement, et donc sur la qualité de l'eau, et en matière de conservation de la biodiversité, notamment riveraine (mise en place de corridors fauniques).

Déjà certaines municipalités, dans le contexte de la *Loi 62*, se sont dotées d'approches visant à augmenter la largeur des bandes riveraines.

Q. Il y a énormément d'information et de connaissances existantes dont il faut tenir compte dans une approche de gestion des cours d'eau agricoles. Comment les producteurs s'y retrouvent-ils? Y a-t-il des guides, des ressources spécialisées susceptibles de les aider à faire des choix éclairés?

Des fiches techniques sont effectivement en préparation au MAPAQ. Elles seront accessibles en 2007. Ce seront assurément des outils intéressants. Une « approche gagnant-gagnant » est à préconiser; il faut miser sur l'acquisition et le transfert collectif de connaissances. Une fois les problématiques bien identifiées, bien comprises, proposer des solutions sur mesure.

Q. La stabilisation des berges passe-t-elle forcément par une stabilisation du fond du cours d'eau?

Le fond doit s'avérer stable pour permettre la stabilisation des berges. Mais il faut avant tout que la vitesse maximale du courant (en fonction du substrat) soit adéquate.

Q. Règle-t-on la question de la stabilisation des berges lorsque l'on plante des arbres?

Cela dépendra de nombreux facteurs. Seule, la plantation d'arbres n'est pas une solution. Il faut également choisir des essences adaptées.

Q. Dans un contexte de changements climatiques, remarquez-vous l'apparition de nouvelles problématiques? Vit-on une récurrence différente dans les événements?

Effectivement, les événements perçus selon une récurrence de 100 ans ont maintenant 66 % de probabilité de se faire sentir selon une récurrence de 20 ans. Les redoux en hiver sont également plus fréquents et exercent aussi une influence sur l'hydrodynamique.

Q. Les modèles de calculs, de prévisions sont-ils fiables?

L'important n'est pas tant la fiabilité des modèles existants comme leur capacité à apporter des réponses sur le long terme. Particulièrement, en ce qui a trait à la biodiversité, les modèles traditionnels en ingénierie n'apportent que peu de réponses fiables. Il faudra développer une expertise en matière de caractérisation biologique afin de bonifier les modèles existants.

Q. Une majorité de terres au sud du Québec sont sursaturées en phosphore. Combien de temps faudra-t-il pour que ces niveaux élevés reviennent à des seuils naturels?

La majorité des sols ne sont pas sursaturés. Un tiers des parcelles peuvent présenter des niveaux à risque. Cependant, à cause de la capacité de fixation des sols, il suffirait de diminuer le niveau d'apports à 60 kg à l'hectare sur ces sols pour obtenir, après quelques années, les niveaux souhaités.

Q. Est-ce correct d'éliminer des fossés de drainage (remblai) entre deux parcelles?

Il faut être très prudent lorsqu'il est question d'éliminer des fossés de drainage, car si l'on double la superficie à drainer pour un seul exutoire (par exemple drainer 10 hectares au lieu de 5 hectares.), il est probable que des problèmes seront générés lors de fortes pluies. Des bassins de rétention ou autres façons de retenir les eaux (végétation) peuvent minimiser les effets des forts débits.

MESURES RÉGLEMENTAIRES ET OUTILS LÉGISLATIFS

Panélistes : Claire Michaud, Gaétan Hudon, Alain Bourgeois et Serge Villeneuve

Q. Quelles sont les implications législatives à envisager pour mettre en place des bandes riveraines de 20 mètres ?

Il faut d'abord s'interroger sur l'impact de la mise en place de telles bandes, et notamment sur les réglementations en place. Actuellement, il y a un manque de données susceptibles d'amener toutes les réponses sur les avantages des bandes riveraines, notamment en lien avec l'importance du cours d'eau.

En tenure privée, ce serait extrêmement difficile à appliquer mur à mur par voie réglementaire, il faut recourir à l'approche volontaire.

Sous les dix mètres cependant, il s'avère impossible de considérer l'approche comme étant écosystémique. Il doit y avoir un choix de société derrière cette décision. Du point de vue politique, il y a donc des choix à faire. Actuellement, les élus ne semblent pas disposés à faire ces choix, et ce, à plusieurs niveaux (municipal, provincial).

Q. Est-ce que les instances municipales (municipalités ou MRC) peuvent développer des services d'accompagnement, des services conseils afin d'aider les propriétaires et agriculteurs à faire des choix judicieux ?

Au sein des instances municipales, on retrouve effectivement du personnel de plus en plus outillé pour répondre aux questionnements des propriétaires et agriculteurs. Plusieurs MRC se sont dotées de spécialistes du domaine hydrique. Il faut cependant faire un travail préalable, préparer un dossier avant de prendre contact avec les instances municipales ou autres.

Certains ministères peuvent également offrir du support : Pêches et Océans Canada (MPO), Développement durable, Environnement et Parcs (MDDEP), Ressources naturelles - secteur faune (MRNF - Faune Québec).

Q. Comme il y a beaucoup de lois et de règlements, à combien de portes faut-il frapper, combien de personnes faut-il interroger minimalement pour obtenir l'ensemble des réponses ?

Il n'y a pas de guichet unique pour tous les niveaux (municipal, provincial et fédéral). Il existe tout de même un effort de mise en commun et d'harmonisation entre le MDDEP et Faune Québec par exemple (il existe un guichet entre ces deux entités). Généralement, la plupart des réponses à obtenir se situent à l'échelle des MRC ou municipalités. Évidemment, lorsqu'on est en présence d'interventions dans des habitats fauniques, par exemple, il faut s'adresser à des instances supérieures aux municipalités, par exemple au MPO ou au MRNF - secteur Faune, pour des intervention en lien avec l'habitat du poisson.

Il faudrait développer des réseaux d'information mieux structurés (car plusieurs instances travaillent en silos) et même envisager de développer des formations, notamment au sein des municipalités.

On a mentionné l'importance d'établir les besoins en terme de connaissances (grâce à la mise en place d'un comité ou d'une enquête), d'identifier des bailleurs de fonds potentiels, et de confier à un groupe le soin de développer un projet de guide ou de guichet unique pour les questions réglementaires et législatives. Des formations pourraient suivre. Le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) est identifié par un participant comme un éventuel porteur de dossier, mais évidemment cela s'avère possible dans la mesure où un financement adéquat est identifié.

Q. Un des problèmes récurrents est que les MRC mettent en place des structures mais n'assurent pas la pérennité de ces ouvrages. Comment peut-on mieux outiller les MRC ou autres intervenants pour que soient produits des ouvrages mieux conçus, plus susceptibles de durer ?

Il faut considérer l'aspect économique des problèmes avant de critiquer. Les instances municipales se sont vu confier de plus en plus de responsabilités, mais sans obtenir pour autant les moyens et les ressources nécessaires à leur accomplissement. Il y aura des choix de société à faire. Bien sûr, il faut également intervenir au niveau de la sensibilisation, car les efforts consentis d'un côté par certains intervenants sont parfois rendus inopérants par l'intervention inadéquate d'autres intervenants (par exemple, les propriétaires privés en rives).

Q. Il s'avère parfois difficile de faire la distinction entre les lois et règlements qui s'appliquent en tenure privée vs ceux qui s'appliquent en tenure publique. Les avis fauniques de Faune Québec, par exemple, quand doit-on les obtenir ?

Spécifiquement pour ces avis, on doit les obtenir dès que des habitats fauniques, dont les habitats aquatiques, sont susceptibles d'être touchés. Bien sûr, il y a des réglementations qui s'appliquent en tenures publiques et qui ne s'appliquent pas en tenures privées. Il est clair qu'il y a un besoin d'éclaircir ces règles d'intervention.

Q. Il ne semble pas y avoir de véritables efforts d'intégration entre les plans directeurs de l'eau issus des organismes de bassin versant (OBV) et entre les outils de planification et de décision des instances municipales. Comment y remédier ?

Effectivement, les niveaux de pouvoirs sont différents. Les OBV ont un mandat qui se limite à la concertation. Le plan n'a donc pas de réelle valeur légale. Les MRC et municipalités peuvent les prendre en compte afin d'améliorer leur prise de décision et leur planification. Bien sûr, si tous les membres, toutes les instances l'adoptent, y adhèrent, il y a un engagement moral à le réaliser. La présence de sièges pour les MRC et municipalités sur les OBV aide à cette intégration volontaire.

Q. Les entrepreneurs et développeurs peuvent être poursuivis pour des infractions commises en rives ou dans les cours d'eau. Comment et qui décide des pénalités ?

Cela peut dépendre de divers facteurs (la nature de l'infraction, qui la commet, etc.). Selon le cas, ce sera un règlement d'urbanisme qui s'appliquera (municipalités) ou un élément de la LQE (MDDEP), ou d'une autre loi. Si c'est l'entrepreneur qui n'a pas respecté le contrat signé avec un propriétaire, et qu'il commet des actes répréhensibles, le propriétaire sera poursuivi, mais aura ensuite des recours au Civil contre l'entrepreneur.

Q. Pour les travaux de mise en valeur (d'aménagement) des cours d'eau agricoles, s'il n'y a pas de dégradation de l'habitat du poisson, est-il possible d'intervenir dans ces habitats ?

Il faut voir, faire une analyse au cas par cas. Il y a des ressources disponibles au MRNF, au MDDEP et au MPO pour répondre à ce genre d'interrogations. Il vaut donc mieux se prémunir de ce genre de renseignements avant de faire quelques interventions que ce soit.

L'IMPACT DES AMÉNAGEMENTS SUR LES COURS D'EAU AGRICOLES

Panélistes : Guy Verrault, Geneviève Bourget, Chantal Côté, Réjean Dumas et Pascale Biron

Q. Doit-on intervenir pour contrôler (contrer) la tendance naturelle des cours d'eau à retrouver leur profil naturel (Mme Biron ayant démontré que les cours d'eau en milieu agricole typiques des basses terres ont généralement des pentes faibles et des sédiments fins, leur tendance naturelle allant vers la sinuosité (méandres)) afin de rectifier leur profil ?

Du point de vue de la biodiversité, il serait effectivement préférable de laisser certains cours d'eau retrouver leur profil plutôt que d'intervenir de nouveau avec des équipements lourds. L'intervention lourde dans l'optique de la rectification suscite des impacts importants, notamment sur la biodiversité. De plus, ces interventions sont onéreuses. Bien entendu, le retour vers un profil sinueux représente, potentiellement, une perte de volume de terre, une certaine perte d'usage. Dans le cas des fossés, le maintien du cours rectiligne est acceptable puisqu'ils ne constituent pas des milieux naturels.

Q. Les coordonnateurs des présents projets ont comme défi, en cinq ans, de générer des changements significatifs sur des milieux qui sont parfois le résultat de 70 ans de mauvaises pratiques, de gestion inadéquate. Comment peut-on faire face à cet énorme défi, comment peut-on outiller les représentants du milieu et les aider à bien intégrer ce défi ?

Au niveau de l'amélioration de l'accès aux connaissances, la création de services conseils pourrait constituer une avenue intéressante. Notamment parce que le recours aux méthodes traditionnelles, aux moyens techniques lourds sont reconnus comme étant préjudiciables, particulièrement dans une perspective où l'on cherche à améliorer la biodiversité et la qualité biophysique du milieu (dont la qualité de l'eau). Un service conseil de type 911, ligne d'urgence, a même été évoqué, particulièrement en ce qui a trait aux connaissances géomorphologiques et biologiques du milieu.

Q. Doit-on s'interroger sur une approche favorisant l'introduction de prédateurs tel le vison ? Ce dernier représente une menace pour les oiseaux, dont la sauvagine.

Les bandes riveraines ligneuses de plus de trois mètres sont effectivement susceptibles de se voir repeupler par des espèces dites « indésirables ». Le cas du vison pour la sauvagine en est un exemple, on pourrait évoquer également le cerf de Virginie ou le castor. Une stratégie misant sur le développement de telles bandes riveraines vise davantage à améliorer la biodiversité qu'à favoriser une espèce. Il n'est donc pas de seulement considérer l'impact potentiel de la relation entre deux espèces mais plutôt de créer des conditions bénéfiques pour la biodiversité. Les bandes riveraines que l'on retrouve sur une large portion du territoire, souvent constituée d'une seule strate végétative (herbacée), ne favorisent pas la biodiversité (et non plus la qualité de l'eau). Le développement de milieux moins uniformes (herbacée, arbustive, arborescente) seront favorables à un plus grand nombre d'espèces, et limiteront la prolifération de certaines espèces plus opportunistes qui peuvent aussi, dans certains cas, être considérées comme « nuisibles » par les agriculteurs (rat musqué). Les espèces plus « sensibles » trouveront leur compte dans des milieux plus riches (nourriture, climat, zones d'ombrage, etc.).

Q. Dans quelle proportion les projets pilotes comprenant la mise en place de ponceaux sont-ils bien accueillis par les producteurs ? Dans quelle mesure ceux-ci défraient-ils les coûts des investissements ?

La démarche a été bien accueillie, d'autant plus que les coûts approchaient un coût zéro pour les agriculteurs, ces derniers ne défrayant que le coût des ponceaux métalliques et recevant une compensation leur permettant d'absorber la plus large part de l'investissement.

Bien que cette approche se soit avérée intéressante, elle est difficile à exporter étant donné que peu ou pas de programmes existants peuvent soutenir le financement des travaux.

Q. Est-ce que l'approche actuelle pourra être exportée à la fin du mandat à l'échelle des plus grands bassins versants (sachant qu'actuellement les projets pilotes ciblent davantage des sous-bassins) ? Est-ce qu'un bilan de biodiversité sera produit, notamment pour le poisson ?

Après une période de cinq ans, il sera difficile de tirer des conclusions exhaustives sur les avantages et impacts positifs, les caractéristiques de qualité de l'eau se faisant sentir à long terme. Un certain nombre de réponses seront disponibles dans des bilans pour chacun des bassins versants.

Q. Y a-t-il des alternatives à la mise en place de seuils et autres techniques lourdes, notamment pour la montaison des espèces de poissons qui n'ont pas une bonne capacité de saut (salmonidés) ?

Oui, il existe des techniques qui sont testées pour plusieurs espèces qui ne sont pas des salmonidés. Certaines initiatives représentent déjà des succès, notamment la passe migratoire de Saint-Ours.

Q. Quel message le MRNF (Faune Québec) passe-t-il aux intervenants du milieu, dont les agriculteurs ? Met-on l'emphase sur une approche qui fait la promotion de la protection de la biodiversité ? Il est important de faire comprendre aux agriculteurs qu'une approche visant à protéger la biodiversité peut favoriser l'introduction d'espèces qu'ils considéreront comme nuisibles.

Actuellement, il est difficile d'aborder les producteurs avec le message de la biodiversité. Ce n'est pas un concept bien intégré. Leur initiation à la conservation doit passer par une espèce emblématique, intéressante. Par des actions concrètes également. D'ailleurs, la réaction des agriculteurs est un peu le reflet de celle du reste de la société. Il s'avère plus difficile de faire protéger des milieux humides face au développement quand ils contiennent des salamandres ou des grenouilles, que si on peut mettre l'emphase sur des espèces plus prestigieuses, bien que les unes soient aussi essentielles que les autres.

Même chez Faune Québec on reconnaît que la vision de conservation de la biodiversité est une approche nouvellement intégrée (depuis le début des années 2000 seulement) et que l'approche gestion et mise en valeur est encore dominante. On reconnaît désormais l'importance de (1) soit protéger des habitats d'intérêts qui permettent le maintien d'un maximum d'espèces et (2) cibler des interventions pour les espèces à statut précaire (et leurs habitats critiques).

Lorsque le message faunique ou biodiversité ne passe pas avec les producteurs, il faut être créatif. Il faut également comprendre leur réalité et leur proposer des concepts et des outils qu'ils maîtrisent. Il faut trouver des éléments qui attirent leur intérêt. Si on leur parle de qualité de l'eau par exemple, on a de fortes chances de retenir leur attention.

Les approches qui associent les problèmes de la biodiversité avec les leurs ont des chances d'obtenir plus de succès. Par exemple, les bandes riveraines efficaces pour la faune et qui retiennent leurs sols.

Q. Il serait intéressant de considérer de nouvelles espèces comme indicateurs de biodiversité qui donneraient d'autres signaux sur la dégradation d'habitat. Il serait également important de faire connaître et utiliser davantage, avec les producteurs, des programmes de « monitoring » développés pour permettre à la population de s'impliquer, tels que ceux du Comité de valorisation de la rivière Beauport (CVRB).

Oui, on intègre de nouvelles approches actuellement et l'on utilise de nouvelles espèces indicatrices. De plus, dans le cas des oiseaux particulièrement, on implique davantage la population et, par le fait même, les agriculteurs.

Dans les bassins versants sous étude, on croit effectivement à l'intérêt d'utiliser davantage des espèces d'invertébrés, et même d'autres indicateurs tels que les diatomées. On termine actuellement la mise sur pied d'un nouveau protocole. Celui-ci est testé sur des sites laboratoires, dont deux se trouvent sur la Boyer. D'autres stations sont envisagées pour les cours d'eau associés au programme Fondation de la faune / UPA.

Pour le protocole développé par le CVRB, il s'avère particulièrement efficace dans les rivières ayant un matériel grossier et une vitesse d'écoulement relativement rapide (pente forte). Pour les cours d'eau agricoles, qui coulent généralement en pente douce dans des substrats fins, c'est un peu moins approprié.

Q. On sait qu'il est crucial de procéder par concertation à l'échelle d'intervention en bassin versant. Comment s'y prend-t-on ici ? Par la sensibilisation ?

Oui. La sensibilisation joue un rôle et on obtient généralement d'assez bons résultats auprès des agriculteurs quand on va à leur rencontre. Dans la plupart des projets pilotes, des efforts de concertation (ou des consultations) ont été consentis auprès des représentants des MRC et municipalités, avec les représentants de l'UPA et même avec des riverains ou associations de riverains. Cette initiative représente un beau laboratoire.

Q. Actuellement on parle beaucoup des indicateurs du benthos et aussi des diatomées. Quels sont les meilleurs indicateurs à utiliser ?

Idéalement, il faudrait intégrer le plus d'indicateurs possibles afin de dégager un portrait le plus juste possible, un diagnostic précis et efficace. Si on fait un choix, il faut simplement s'interroger sur les besoins de connaissances à combler et les meilleurs indicateurs pour y arriver.

DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENTAUX

Panélistes : Nicol Lemieux, Maxime Brien, Charles Bergeron, et Richard Lauzier

Q. De quoi dépendent la participation et la réceptivité des agriculteurs face à la mise en place de bandes riveraines et de pratiques plus écologiquement responsables ? Pourquoi certains ne changent-ils leurs pratiques qu'à la condition de recevoir des compensations financières ?

Cela peut dépendre du type de culture pratiquée par l'agriculteur (foin vs maïs).

Il faut considérer l'approche de l'intervenant auprès des producteurs agricoles ainsi que la perte de revenu encourue par ceux-ci en envisageant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. De plus, dans le cas où on leur imposerait une nouvelle réglementation, les producteurs seraient insatisfaits.

La situation financière des agriculteurs est déterminante dans la manière dont ils envisagent les changements de pratiques proposés par les intervenants prônant une gestion écologique des cours d'eau.

Les profits engendrés dans la zone visée dans un projet de bande riveraine sont minimes. Les agriculteurs perdraient très peu d'argent dans un scénario où ils ne cultiveraient plus cette bande protectrice.

Q. Avez-vous discuté avec la Financière agricole en ce qui concerne la problématique de la baie Missisquoi ?

Non. Mais il est clair qu'il serait beaucoup plus rentable de prévenir que de réparer les dégâts occasionnés par une mauvaise gestion des cours d'eau. Les dommages provoqués par une gestion déficiente, comme dans le cas de la baie Missisquoi, vont coûter des millions de dollars pour le rétablissement de conditions viables pour le milieu et ses habitants. Actuellement, certains agriculteurs ne possèdent pas les moyens pour se montrer suffisamment coopératifs afin d'effectuer les travaux nécessaires au redressement de la situation, à moins qu'ils ne reçoivent du financement pour le faire.

Il faudrait à tout le moins détaxer la partie de terrain des agriculteurs correspondant à la zone d'implantation de bandes riveraines. Il est clair qu'il doit y avoir des incitatifs financiers destinés aux agriculteurs pour que, individuellement, des gestes concrets soient posés. C'est un choix de société.

Pour inciter les agriculteurs à conserver une bande riveraine appropriée, il serait pertinent d'effectuer des recherches sur des cultures alternatives pouvant rentabiliser la section allouée à la zone protectrice du cours d'eau. Toutefois, cette option doit être envisagée comme une solution à long terme au problème, puisque les recherches nécessaires pour identifier une culture idéale ne pourraient se dérouler que sur une longue période si on veut en arriver à des conclusions adéquates.

Aux États-Unis, les agriculteurs reçoivent de l'aide financière pour laisser des bandes riveraines le long des cours d'eau. Plusieurs agriculteurs québécois se sont renseignés à ce sujet et réclament la même possibilité. Dans ce contexte, des initiatives individuelles de la part des agriculteurs, sans un financement associé, semblent peu probables.

Les agriculteurs sont soumis à de multiples réglementations environnementales. Pour qu'ils soient coopératifs, il est impératif qu'ils puissent tirer avantage des bonnes pratiques en matière de gestion des cours d'eau.

Les problèmes relatifs aux cyanobactéries sont de plus en plus importants, et ce, dans plusieurs régions du Québec. La situation s'aggrave et elle affecte autant les activités récréatives que l'accès à l'eau potable. Les conséquences néfastes de la prolifération de cyanobactéries pour la santé humaine sont majeures. Les actions qui devront être prises pour atténuer les problèmes reliés à la toxicité de l'eau engendreront d'exorbitantes dépenses pour la société. Pensons, par exemple, au coût relié au transport d'eau potable vers les municipalités et les villes qui n'auront plus accès à l'eau potable, sans compter les risques de mortalité humaine et les coûts associés à l'épuration des eaux. Les citoyens monteront bientôt aux barricades pour manifester leur mécontentement et demander que soit réglée la situation. Il est impératif de régler le problème à la source et d'investir massivement en ce sens.

Malgré les travaux de réhabilitation des cours d'eau, est-ce qu'il est envisageable dans un futur proche de permettre les activités de baignade dans la baie Missisquoi ?

Cela ne pourra être envisageable qu'à très long terme.

Un signe encourageant démontrant une volonté d'améliorer la situation, de plus en plus d'agriculteurs signent des contrats de conservation. Ces contrats n'ont toutefois aucune valeur législative. Ils n'ont qu'une valeur morale.

CONCLUSION

Plus de 75 personnes ont pris part à l'événement, ce qui représente le nombre de participants souhaité au départ par le comité organisateur. Autre élément intéressant, les participants étaient issus de nombreuses organisations, de nombreuses sphères de la société (représentants de ministères fédéraux et provinciaux, de centres de recherche, de municipalités et de MRC, de groupes de conservation, d'organismes de bassin, de clubs-conseils en agroenvironnement, de fédérations professionnelles, etc.) ce qui confère à l'événement une plus grande légitimité, et une plus grande valeur.

Outre les activités officielles inscrites au programme (conférences, panels) et qui ont suscité un très grand intérêt par leur qualité, l'événement s'est avéré être une occasion unique à ce jour de mettre en commun l'expertise réunie autour des projets de bassins versants agricoles tels que le programme Méandres et le programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole de la Fondation de la faune / UPA. L'événement s'est aussi avéré riche en échanges et en occasion de réseautage entre les participants.

Nature Québec / UQCN rendra disponible sous peu, via son site web et dans une section particulière et non accessible à tous (www.naturequebec.org/hydrodynamique), les présentations du colloque.

Aussi, les membres du comité organisateur remercient chaleureusement l'ensemble des participants, et particulièrement les conférenciers et panélistes, qui ont contribué à la réussite de cet événement.